



# MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21  
Fax 021 845 17 35  
E-mail: [municipalite@chenit.ch](mailto:municipalite@chenit.ch)

La Municipalité du Chenit  
à son Conseil Communal

## PREAVIS N° 6/2020

---

### Réfection des toits de chalets de la Combette, du Pré-Derrière et du Croton et divers aménagements structurels

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commune du Chenit est propriétaire de 17 chalets. Deux d'entre eux n'ont plus d'amodiataire, il s'agit de la Croix du Vuarnes et du Chalet à Roch-Dessous.

Nous devons les entretenir régulièrement soit par le budget annuel ou par le plan des investissements pour les travaux de plus grande importance. Depuis la législature précédente, 6 toits de chalet ont été refaits, soit Les Grands Plats de Bise, Le Couchant, les Begnines, Les Petites Chaumilles, Les Grandes Chaumilles et le Grands Crosets Dessous. Avec ce préavis, la Municipalité souhaite poursuivre la réfection des toits et permettre de ce fait, à des entreprises de notre commune de fournir un travail bienvenu en 2021 ou 2022 selon leur disponibilité.

#### **Chalet de la Combette**

##### **Situation**

Le chalet d'alpage de la Combette se situe sur le territoire de la commune du Chenit en dessus du village du Brassus en direction de Bois d'Amont, versant Risoud à une altitude de 1170 mètres. Il est loué à Messieurs Fabrice Aubert et Daniel Kaempf depuis 2017. Il fait partie d'un alpage comprenant également le chalet de la Commune de Bise. Le bétail, uniquement des vaches laitières principalement, pâture en alternance sur ces deux alpages, le lait étant transformé dans la fromagerie de la Commune de Bise.

Le chalet est composé, d'une cuisine, d'un ancien local de fabrication, d'une salle de bain, d'une cave, de 3 chambres à l'étage, d'une écurie et d'un lazaret. Il est occupé par un berger.

### **Descriptif des travaux**

Les principaux travaux prévus sont les suivants :

- Réfection totale du toit du chalet (413 m<sup>2</sup>)
- Réfection de toit du lazaret
- Remplacement de 2 portes
- Pose d'une installation photovoltaïque de 230V AC
- Installation électrique intérieure
- Aménagements extérieurs, amélioration du secteur de la place de traite

Le toit sera entièrement mis à nu et la sous-couverture sera refaite en lambrissage de sapin de notre commune. Les chéneaux seront également changés. Les tôles seront de type ondulée prélaquée de couleur gris poussière (RAL 7037) et la ferblanterie en inox. Le lambrissage sera acheté à la scierie Clerval de L'Abbaye ou à la scierie Dutoit de Chavornay, nous leur vendrons le bois au prix du marché.

L'installation photovoltaïque projetée est fixe et en 230V AC, elle permet non seulement l'éclairage des diverses pièces du chalet, mais elle convient également pour le branchement d'appareils tels qu'un réfrigérateur, des accus pour du matériel de bricolage, l'ordinateur portable ou encore un poste de radio. L'installation intérieure est à créer. De tels installations sont déjà en place depuis plusieurs années dans les chalets d'alpage de la commune qui logent un berger.

Le chemin donnant accès à la place de traite sera goudronné, ceci pour faciliter son nettoyage, et le mur en pierres sèches entourant la citerne du chalet sera restauré.

### **Coûts**

#### **Rénovation totale de la couverture du chalet**

<b>et du toit du lazaret</b>	<b>CHF</b>	<b>89'000.-</b>
<b>Lambrissage en bois</b>	<b>CHF</b>	<b>15'000.-</b>
<b>Portes de l'écurie et du chalet</b>	<b>CHF</b>	<b>8'000.-</b>
<b>Installation photovoltaïque 230V AC</b>	<b>CHF</b>	<b>11'000.-</b>
<b>Installation électrique intérieur</b>	<b>CHF</b>	<b>13'000.-</b>
<b>Aménagements extérieurs</b>	<b>CHF</b>	<b>30'000.-</b>
<b>Divers et imprévus</b>	<b>CHF</b>	<b>15'000.-</b>
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b><u>181'000.-</u></b>

### **Chalet du Pré-Derrière**

#### **Situation**

Le chalet d'alpage du Pré-Derrière se situe sur le territoire de la commune du Chenit en dessus du village du Brassus à quelques kilomètres des Grandes Roches, à une altitude de 1205 mètres. Il est loué à Monsieur Jean-Marcel Capt depuis 1996. Il fait partie d'un alpage comprenant également le chalet de Mézery. Le bétail, uniquement des vaches laitières, pâture en alternance sur ces deux alpages, le lait étant transformé dans la fromagerie de la Moësette.

Le chalet est occupé occasionnellement en journée par l'amodiatiaire, il n'y a pas de berger logeant à la saison sur place, il n'est donc pas nécessaire de l'équiper d'une installation photovoltaïque et d'une installation électrique intérieure.

### Descriptif des travaux

Les principaux travaux prévus sont les suivants :

- Réfection totale du toit du chalet (480 m<sup>2</sup>)
- Réfection de la façade bise (32m<sup>2</sup>)

Le toit sera entièrement mis à nu et la sous-couverture sera refaite en lambrissage de sapin de notre commune. Les chéneaux seront également changés. Les tôles seront de type ondulée prélaquée de couleur gris poussière (RAL 7037) et la ferblanterie en inox. Le lambrissage sera acheté à la scierie Clerval de L'Abbaye ou à la scierie Dutoit de Chavornay, nous leur vendrons le bois au prix du marché.

La préparation de la réfection de la façade bise sera mise en place par l'entreprise de ferblanterie mandatée et la pose des tavillons sera assurée par notre service des Forêts et Alpagnes.

### Coûts

Rénovation totale de la couverture du chalet	CHF	95'000.-
Préparatif réfection façade bise	CHF	6'000.-
Lambrissage en bois toit et façade	CHF	18'000.-
Fourniture et pose des tavillons	CHF	11'000.-
Divers et imprévus	CHF	15'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>145'000.-</b>

### Chalet du Croton

#### Situation

Le chalet d'alpage des Croton se situe sur le territoire de la commune du Chenit en dessus du village de L'Orient à une altitude de 1359 mètres. Il est loué à Monsieur Michaël Piguët depuis 2016. Il fait partie d'un alpage comprenant également le chalet des Petites Chaumilles. Le bétail, principalement des vaches laitières, pâture en alternance sur ces deux alpages, le lait étant transformé dans la fromagerie du Brassus. Ce chalet n'a plus de partie habitable mise à part une partie ouverte à tout un chacun, offrant un accueil rudimentaire. Son état général est précaire, la façade bise étant dans un état de dégradation avancée. Il devient urgent d'assainir ce bâtiment tout en gardant ses fonctionnalités actuelles, la plus importante étant la récolte de l'eau.

#### Descriptif des travaux

Les principaux travaux prévus sont les suivants :

- Réfection totale du toit du chalet (478 m<sup>2</sup>)
- Réfection du toit du lazaret
- Réfection des façades bise et vent (72m<sup>2</sup>)
- Pose d'un conduit à cheminée

Le toit sera entièrement mis à nu et la sous-couverture sera refaite en lambrissage de sapin de notre commune. Les chéneaux seront également changés. Les tôles seront de type ondulée pré-laquée de couleur gris poussière (RAL 7037) et la ferblanterie en inox.

Le lambrissage sera acheté à la scierie Clerval de L'Abbaye ou à la scierie Dutoit de Chavornay, nous leur vendrons le bois au prix du marché.

La préparation de la réfection des façades bise et vent sera mise en place par l'entreprise de ferblanterie mandatée et la pose des tavillons sera assurée par notre service des Forêts et Alpages.

#### Coûts

<b>Rénovation totale de la couverture du chalet et du toit du lazaret</b>	<b>CHF</b>	<b>96'000.-</b>
<b>Lambrissage en bois toit et façades</b>	<b>CHF</b>	<b>19'000.-</b>
<b>Préparatif réfection façade bise et vent</b>	<b>CHF</b>	<b>23'000.-</b>
<b>Fourniture et pose des tavillons</b>	<b>CHF</b>	<b>20'000.-</b>
<b>Divers et imprévus</b>	<b>CHF</b>	<b>18'000.-</b>
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b><u>176'000.-</u></b>

#### Financement

Pour une grande partie de ces travaux, ceux liés à la réfection des toits, nous pourrions bénéficier d'une aide financière d'env. 70% des améliorations foncières (AF). Pour le reste des travaux le taux sera plus faible voire inexistant, ceci à condition que les travaux ne débutent pas avant l'obtention de la subvention. Cette demande va être déposée prochainement.

<b>Récapitulatif des investissements prévus</b>	<b>Montant total des travaux CHF</b>
Chalet La Combette	181'000.00
Chalet Pré Derrière	145'000.00
Chalet du Croton	176'000.00
<b>Total</b>	<b>502'000.00</b>

La réfection de la toiture des chalets d'alpage est prévue dans le plan des investissements 2017-2022.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif sous rubrique « bâtiments & constructions à amortir » compte 9143.90 « Toits chalets Combette - Pré-Derrière - Croton ».

Le financement total de ces investissements sera assuré par les liquidités courantes de la commune, et si nécessaire, un recours à l'emprunt sera fait dans le respect du cadre du plafond d'endettement total 2016-2021 de CHF 40'000'000.--.

Les subventions viendront dès lors en déduction de ces dépenses.

Par ailleurs, la Municipalité propose d'effectuer un amortissement unique de CHF 200'000.-- par un prélèvement dans le fonds de réserve *compte 9281.34 - Rénovation alpages et chalets*, et d'amortir le solde de l'investissement par le compte de fonctionnement *compte 328.3312 amortissements réfection toits* sur une durée maximale de 20 ans.

Sachant que le fond de rénovation présente un solde permettant de procéder de cette manière, cette façon de faire éviterait de trop charger les budgets de fonctionnement de ces prochaines années.

## **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT**

Vu le préavis n° 6/2020,  
Où le rapport de la Commission d'étude,  
Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

#### **Groupe de conclusions No 1 pour le Chalet La Combette**

1. autorise la Municipalité à réaliser les travaux de rénovation au Chalet La Combette ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 181'000.--. Les subventions viendront en déduction de ce montant ;
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif compte 9143.90 ;
4. décide de financer l'investissement par la trésorerie courante et, si nécessaire, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement 2016-2021 fixé à CHF 40'000'000.--
5. décide d'amortir l'investissement net par le compte de fonctionnement 328.3312 *amortissement réfection toits* sur une durée maximale de 20 ans.

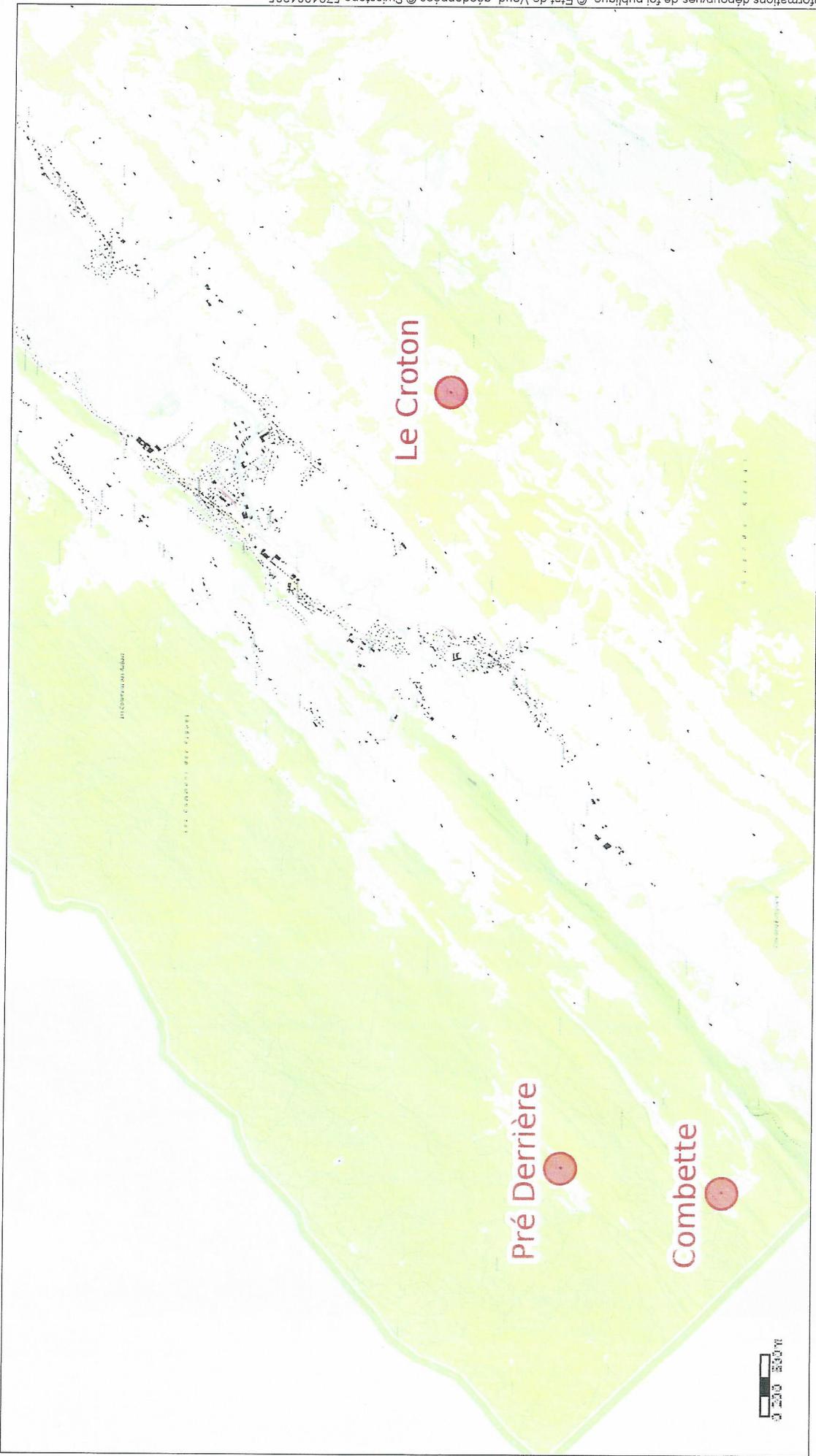
#### **Groupe de Conclusions No 2 pour le Chalet Pré-Derrière**

1. autorise la Municipalité à réaliser les travaux de rénovation au Chalet Pré-Derrière ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 145'000.--. Les subventions viendront en déduction de ce montant ;
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif compte 9143.90 ;
4. décide de financer l'investissement par la trésorerie courante et, si nécessaire, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement 2016-2021 fixé à CHF 40'000'000.--
5. décide d'amortir l'investissement net par le compte de fonctionnement 328.3312 *amortissement réfection toits* sur une durée maximale de 20 ans.

#### **Groupe de Conclusions No 3 pour le Chalet Le Croton**

1. autorise la Municipalité à réaliser les travaux de rénovation au Chalet Le Croton ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 176'000.--. Les subventions viendront en déduction de ce montant ;
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif compte 9143.90 ;





CHALET DE LA COMBETTE



Façade Sud et lazaret



Façade Est



Place de traite et citerne

CHALET DU PRE-DERRIERE



Façade Sud



Façade Nord



Façade Est en tavillons

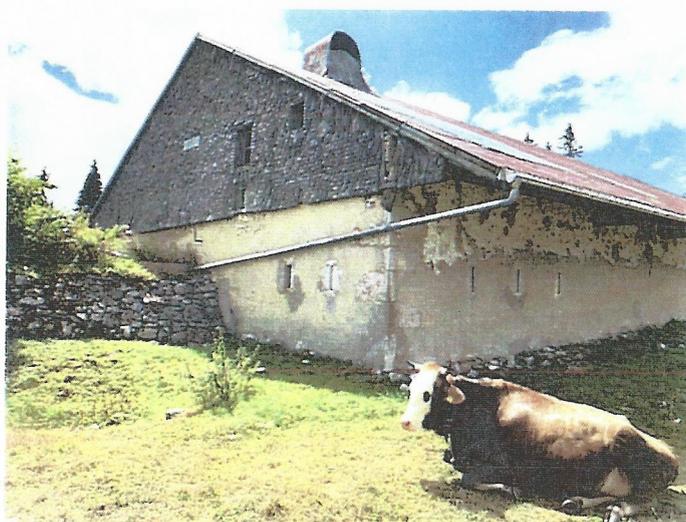


Façade Ouest

# CHALET DU CROTON



Façade Sud



Façade Est en tavillons



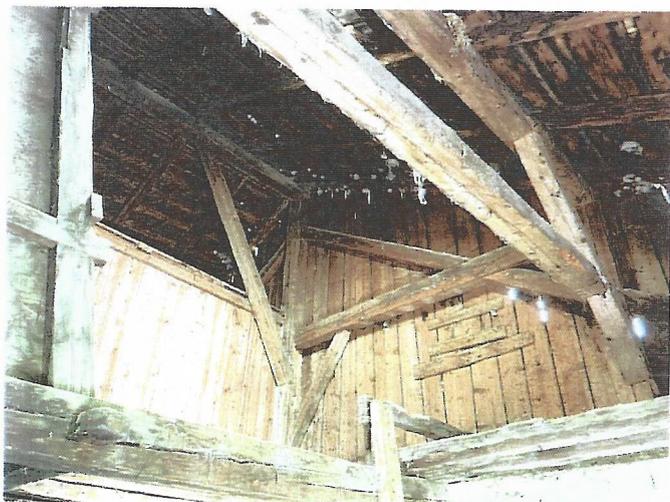
Façade Ouest en tavillons et lazaret



Intérieur - partie ouverte au public



Intérieur - partie ouverte au public



Intérieur - partie ouverte au public